



Opération « Un dragon dans mon jardin » - Observatoire Local de la Biodiversité®

« PROTOCOLE VIGIES AMPHIBIENS »

Principe de la méthode

Le Protocole Vigies Amphibiens est issue du protocole POPAMPHIBIEN Communauté élaboré par la Société Herpétologique de France et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce protocole a pour objectif de mesurer les tendances de l'évolution des populations d'amphibiens. Le milieu aquatique (lieu de reproduction) restant l'endroit optimal pour détecter la plupart des espèces d'amphibiens, le protocole va donc s'appuyer sur la recherche de la présence des espèces dans les milieux aquatiques (mares, étangs, fossés, lavoirs, etc.). Le principe général est donc de visiter les sites aquatiques sur une aire définie avec un inventaire par présence/absence des amphibiens avec les méthodes permettant leur meilleure détectabilité.

Comment procéder ?

Localisation de l'aire d'étude :

Le choix de l'aire d'étude est fait soit par les vigies directement si elles ont déjà connaissance de certains secteurs soit par le coordinateur de l'action qui fera une proposition de zones à prospector. Il s'agit de prospector les **sites aquatiques présents sur une même aire d'étude** (par exemple 1 ha) dans un **paysage homogène** (ex : réseau de mares et de fossés ou ornières en milieu forestier). Sur une même aire d'étude, certaines espèces peuvent être présentes sur certains sites aquatiques et pas sur les autres d'où l'intérêt de prospector plusieurs sites aquatiques proches les uns des autres.

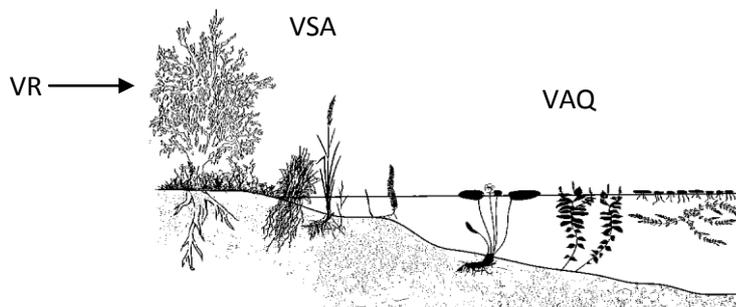
Un **repérage** est effectué de jour lors du **1^{er} passage** pour l'observation des amphibiens afin de **localiser et de numéroter les différents sites aquatiques présents** dans l'aire d'étude suivie. (Bien s'assurer au préalable des possibilités physiques et réglementaires d'accès des sites). Une **fiche « aire d'étude »** sera fournie aux vigies afin qu'il puisse numéroter et décrire les sites aquatiques présents sur la même aire d'étude. Des **photographies** des **milieux aquatiques** et des **milieux environnants** seront réalisées et retournées aux coordinateurs.

Il convient de noter :

- Date,
- Observateurs,
- Heure,
- Nom de l'aire d'étude,
- Nombre de sites aquatiques,



- **Type de milieux aquatiques** (étang (grande pièce d'eau à usages récréatifs), mare, bassin (type rétention), lavoir, source, ornière, flaque, fossé, autres),
- **Taille du milieu aquatique** (classe de surface : 0 à 5m² ; >5 à 25 m² ; >25m² à 100 m² ; >100 à 500 m² ; 500 à 2 000 m² ; > 2 000 m²),
- **Milieux environnants** (forêt, bois, prairie, jardin (ou espace vert entretenu), lande, zone urbanisée, carrière, friche (espace laissé à l'abandon), autres) :
 - o Milieu environnant **global** : le milieu environnant global correspond au contexte paysager général dans lequel les sites aquatiques se situent.
 - o Milieu environnant **proche** : le milieu environnant proche correspond à l'environnement immédiat situé aux abords du site aquatique.
 - o Exemple : j'habite dans une zone pavillonnaire qui jouxte une zone d'activité, j'ai une mare dans le fond de mon jardin, il y a un réseau de fossés dans la partie espace vert de la zone d'activité, et une mare dans une zone herbeuse et buissonnante non entretenue en arrière de la ZA. L'environnement global va être : zone urbanisée pour chacun des sites aquatiques identifiés. L'environnement proche va être : jardin pour la mare au fond du jardin et pour le réseau de fossé, car on est sur des espaces entretenus, et friche pour la mare situé dans la zone non entretenue.
- **Description du site aquatique :**
 - o Type de végétation observé : **végétation aquatique (VAQ)**, **végétation semi-aquatique (VSA)**, **végétation rivulaire** (arbre, arbuste) (VR), aucune végétation,



- o **Type de pente de berge** : berge en pente abrupte dominante (BA), berge en pente moyenne dominante (BM), berge en pente douce dominante (BD),
 - BA : > 45°
 - BM : >15° à 45°
 - BD : 0° à 15°
 - o **Type de profondeur** : profondeur faible dominante (< à 20 cm), profondeur moyenne dominante (>20 cm à 1,5 m), profondeur forte dominante (> à 1,5 m),
 - o **Présence de poissons** : oui ou non
- **Nom des photos correspondantes** (une photographie de chaque site aquatique est obligatoire afin de pouvoir suivre l'évolution du milieu dans le temps),
 - **Commentaires.**



Une vue aérienne ou une carte de l'aire d'étude avec l'emplacement précis des sites aquatiques devra être remontée aux coordinateurs.

Nombre et période de relevé :

Chez les amphibiens, la présence dans le milieu aquatique peut varier en fonction des espèces. Il faudra donc **prospector sur plusieurs périodes** afin de détecter l'ensemble du peuplement d'amphibiens sur l'aire d'étude suivie.

- **1^{ère} période de passage** : de la dernière semaine de **janvier** à la première quinzaine de **février**.
- **2^{ème} période de passage** : des deux dernières semaines du mois de **mars** jusqu'à la première semaine **d'avril**.
- **3^{ème} période de passage** : la quinzaine du milieu du mois de **mai**.

Le suivi d'une même aire d'étude aura lieu tous les 2 ans.

Méthode de relevé :

La prospection des milieux aquatiques aura lieu **de jour pour le premier passage** puis **de nuit pour les deux autres passages** (amphibiens plus actifs), avec une combinaison de **plusieurs méthodes de détection** pour maximiser les chances de détecter les espèces :

- **détection au chant** pour les **espèces cryptiques** avec un chant puissant (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Alyte accoucheur) ;
- **détection à vue** (au phare de nuit) pour les **espèces peu discrètes** (grenouilles, crapaud commun) ;
- **pêche à l'épuisette** pour les **tritons** et **larves d'amphibiens** en dernier recours. Privilégier la prospection en étant à deux personnes.

L'arrivée sur le site aquatique devra se faire le plus discrètement possible et se déroule en 3 phases :

- **temps d'écoute** (tout feux éteints de nuit) à plusieurs mètres du site pour détecter les espèces chanteuses.
- **tour du site aquatique**, en évitant de rentrer dans l'eau (remise en suspension de matières organiques troublant l'eau) afin de **détecter à vue** les espèces.
- **quelques coups d'épuisette** en faisant attention à ne pas trop dégrader la végétation aquatique (si pas de Tritons détectés). Dans le cas où vous n'avez pas pu effectuer le tour complet du site aquatique, veuillez indiquer un pourcentage du périmètre prospecté.

Une **fiche** sera fournie aux vigies et devra être remplie pour **chaque site aquatique** d'une même aire d'étude.

- Date,
- Observateurs,
- Heure (début et fin),
- Nom de l'aire d'étude,
- Numéro du site aquatique,
- Espèce observée,
-



- **Stade de développement** observé par espèce,
 - o pour les pontes : **prendre systématiquement une photographie des pontes** et les remonter aux coordinateurs pour vérification,
 - o pour les larves : seules les **larves de salamandres, de rainettes vertes et d'alytes accoucheurs** peuvent être identifiées facilement, pour les autres larves, elles resteront en indéterminées,
 - o pour les adultes : en cas de doute sur l'identification envoyer une photo au coordinateur pour vérification,
- **Type de contact de détection** par espèce,
- **Données météos climatiques** (veuillez installer un thermomètre sur votre site qui restera en place pendant votre relevé et relever la température une fois le suivi terminé),
- **Changements observés** notifiez s'il y a eu des changements sur les milieux aquatiques entre les périodes de passage.

Un espace sera réservé pour une **schématisation de la mare** où vous pourrez indiquer le **périmètre de la mare** que vous n'avez pas pu prospecter mais également les **secteurs de ponte ou de forte densité d'amphibiens** ont été observés.

Si vous avez un doute sur l'identification des amphibiens, n'hésitez pas à prendre des photos et à les faire remonter aux coordinateurs.

Recommandations :

Depuis plusieurs années des maladies causant de fortes mortalités émergent chez les amphibiens. Afin d'éviter de disséminer ces maladies d'un milieu aquatique à un autre, nous vous invitons à utiliser un **protocole de diminution des risques de dispersions de ces maladies** que vous retrouverez en annexe de ce protocole.

Matériel du vigie :

- les deux types de fiches de relevés à remplir,
- plusieurs crayons bic (ça se perd très vite),
- la fiche protocole,
- un guide d'aide à l'identification,
- une lampe torche (type lampe projecteur de chez grande surface bonne visibilité),
- une épuisette (si autorisation de capture),
- un bac en plastique pour identification des larves et tritons (type boîte en plastique de certaines marques de chocolats) (si autorisation de capture),
- un appareil photo,
- des bottes,
- un thermomètre,

Pour la **désinfection du matériel** et des mains prévoir :

- une solution hydro-alcoolique,
- une brosse,
- une solution de virkon,
- un pulvérisateur.

Source : Société Herpétologique de France